



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.6/2002/2  
11 septembre 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des statistiques des transports  
(Cinquante-troisième session, 25-27 novembre 2002,  
point 3 a) de l'ordre du jour)

GRUPE DE TRAVAIL INTERSECRÉTARIATS DES STATISTIQUES  
DES TRANSPORTS (IWG)

Rapport des trois dernières sessions de l'IWG

Note du secrétariat

Note: Le Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports (IWG) s'est réuni à trois reprises depuis la dernière session du Groupe de travail des statistiques des transports, à savoir le 12 décembre 2001 à Paris, les 6 et 7 février 2002 à Luxembourg et les 19 et 20 juin 2002 à Genève. Les rapports de ces trois réunions sont reproduits ci-dessous.

\* \* \*

## **Rapport de la réunion de l'IWG du 12 décembre 2001 à Paris**

Le Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports (IWG) s'est réuni le 12 décembre 2001 dans les locaux de la CEMT, à Paris. Pour la première fois, des consultants en informatique d'Eurostat et de la CEMT étaient présents afin d'harmoniser la version électronique du Questionnaire commun mais aussi pour résoudre différents problèmes techniques. Cette réunion a pris les décisions ci-dessous.

### **I. Évolution du Questionnaire commun (QC)**

Il a été décidé que la nouvelle version du Questionnaire devrait être disponible en septembre 2002 et qu'elle ne devrait pas porter un nouveau numéro mais simplement l'année de la dernière modification.

#### *1. Modifications du chapitre concernant le transport ferroviaire*

a) Liste des entreprises ferroviaires: Chaque organisation doit, dès réception du Questionnaire (données concernant l'an 2000) se mettre en contact avec ceux de ses pays correspondants qui n'ont pas communiqué cette liste.

b) Une réunion sera organisée par Eurostat, en février 2002, en vue de définir ce qu'il faut entendre par «Entreprise ferroviaire», modifier le chapitre III du Questionnaire (exploitation de lignes, exploitation/gestion d'infrastructures et gestion d'infrastructures) et créer des variables concernant les voies ferrées pour trains à grande vitesse, entre autres. En vue de cette réunion, la CEMT va établir une proposition de modification du Questionnaire tandis que l'UIC va établir une proposition de modification du glossaire (supprimer la liste des entreprises ferroviaires et ajouter quatre types d'entreprise ferroviaire).

c) L'UIC a proposé les modifications suivantes au Questionnaire: Conserver le total mais supprimer la ventilation de la variable A.V.04 (transport de voitures particulières accompagnées), ne garder que les totaux pour les variables A.V.05.011, 012 et 013 et les aligner sur la structure de la variable A.V.05.050 (tonnes-kilomètres).

d) L'UIC a en outre proposé que l'on ajoute des variables concernant l'âge du matériel roulant, mais ces renseignements varient peu d'une année à l'autre et ne pourraient être demandés que tous les cinq ans. Il a été décidé que l'UIC définirait les variables qui pourraient être demandées tous les cinq ans uniquement en ce qui concerne le chapitre ferroviaire, Eurostat en faisant de même pour la route, la CEMT pour les voies de navigation intérieure et la CEE-ONU pour les gazoducs.

#### *2. Modifications du chapitre concernant le transport routier*

a) Il a été décidé que, dans le chapitre concernant les équipements routiers (B.II.1.2.3), les chiffres n'apparaîtraient plus en milliers mais seraient reproduits intégralement. Cette modification sera indiquée dans la lettre de couverture du prochain envoi du Questionnaire en 2002, et les pays seront donc invités à rajouter trois zéros à leurs chiffres.

b) La CEMT se chargera d'examiner l'ordre de grandeur des chiffres d'investissement communiqués par des pays comme la Turquie ou la Fédération de Russie, pour voir s'il est possible de les convertir de millions en milliers.

c) Trolleybus: Il a été décidé d'ajouter les deux lignes supplémentaires ci-dessous à la variable B.II.04.010.0 du Questionnaire: Afin de faire apparaître une ventilation par type de véhicule après la ligne «Total autocars, autobus et trolleybus». Dans un souci de clarté, la variable B.II.4.04.01.31 devrait se lire comme suit: «électricité (y compris les trolleybus)» (CEMT/CS/STAT(2002)1 3).

### 3. *Modifications du chapitre concernant le transport par voie de navigation intérieure*

La CEMT présentera les résultats de l'étude entreprise en 1998 sur la possibilité pour les États membres de communiquer des données suivant la nouvelle classification. Il a été décidé de vérifier à nouveau si cette modification était possible dès maintenant. La CEMT va demander à la France, aux Pays-Bas et à l'Allemagne s'ils peuvent dès à présent communiquer leurs données concernant les voies navigables selon la nouvelle classification. Si tel est le cas, la CEMT enverra le nouveau chapitre concernant le transport par voie de navigation intérieure aux pays pour recueillir des données suivant la nouvelle classification. Eurostat devrait envoyer à la CEMT la liste de leurs contacts (notamment pour la France, les Pays-Bas et l'Allemagne) et la CEE-ONU devrait envoyer sa liste de contacts (disponible auprès de M. Novikov).

### 4. *Modifications du chapitre concernant les gazoducs*

Comme décidé lors de la dernière session du WP.6, la CEE-ONU devrait proposer un projet de questionnaire pour la collecte de données relatives aux gazoducs. Ce questionnaire pilote devrait être envoyé aux États membres et les résultats devraient être présentés au WP.6 en 2002.

L'IWG a décidé que la CEE-ONU présenterait un projet de questionnaire à sa prochaine réunion. Eurostat présentera des projets de définition pour les termes suivants: gazoduc, capacité de transport, entreprise de transport par gazoduc, emploi, dépenses d'infrastructure, dépenses d'entretien des infrastructures, transport par gazoduc, transit et transport national/international par gazoduc, mètre cube et mètre cube par kilomètre. On espère ainsi soumettre une définition provisoire des gazoducs aux États membres (peut-être à certains seulement) avant la session du WP.6 en 2002.

### 5. *Matrices de chargement/déchargement*

Certains États membres utilisent la notion d'origine/destination plutôt que chargement/déchargement lorsqu'ils répondent à certaines questions du Questionnaire, ce qui pose des difficultés pour l'harmonisation des données. Les trois organisations vont s'efforcer de demander à leurs membres d'y remédier.

### 6. *Variables à supprimer*

L'année dernière, on s'est efforcé de définir et de mettre à jour les besoins des trois organisations en ce qui concerne les variables du Questionnaire. La CEMT va renvoyer à Eurostat le document résumant ses propres besoins et ceux de la CEE-ONU, tandis qu'Eurostat indiquera pour sa part les variables qui font l'objet de moins de 50 % de réponses.

### 7. *Définition du système de notes de bas de page du Questionnaire*

La CEMT et Eurostat devraient utiliser le même système de collecte des notes relatives au Questionnaire, mais tel n'est pas le cas. Après une tentative d'harmonisation, ces deux organisations n'ont pu parvenir à un accord, la CEMT refusant le système d'Eurostat et Eurostat ne disposant pas de ressources suffisantes pour modifier son système, puisque la priorité est donnée à la mise au point d'un système de collecte de données sur le Web. Devant cette situation, la CEMT a dû adapter son programme informatique pour pouvoir lire les notes établies d'après le système Eurostat. Cette situation ne se présente pas du tout comme ce que la CEMT appellerait une «création commune» et il est donc souhaitable que ces deux organisations parviennent à un accord avant le prochain envoi du Questionnaire commun.

### 8. *Diffusion de renseignements communs*

a) Afin de garantir que le Questionnaire puisse être envoyé en septembre de chaque année, il a été décidé que d'une manière générale le Questionnaire devrait être prêt à l'envoi à la fin du mois de juin de chaque année. Ceci comprend le texte commun, les modifications et les vérifications correspondantes, les questions complémentaires, la liste d'adresses et les définitions (CEMT/CS/STAT(2002)1 4).

b) Le Questionnaire devrait toujours être accompagné des documents suivants: lettre commune, instructions de notification, liste des entreprises ferroviaires et quatre tableurs Excel correspondant aux quatre modes de transport (rail, routes, voies navigables et gazoducs). Chaque organisation peut adapter à ses besoins la partie du Questionnaire qui n'est pas commune dans les deux premiers documents ou joindre à l'envoi (dans des fichiers distincts) des questionnaires supplémentaires (sur les accidents ferroviaires et routiers pour Eurostat et sur le transport maritime et intermodal pour la CEMT et la CEE-ONU).

c) Au moment de la vérification finale, en juin, les trois organisations devraient échanger leurs listes d'adresses.

9. *Situation du fichier CSV pour l'échange ou la comparaison des données*, présentée par la CEE-ONU. Afin d'échanger et/ou de comparer les séries de données entre les trois organisations, la CEE-ONU a présenté trois formats possibles de fichier CSV.

a) Le tableau ci après montre la structure du système d'échange CSV1:

Note (texte) «Flag» Pays Indicateur Année Valeur

FR EN DE RU

Le principal inconvénient de cette présentation est que les notes qui se répètent doivent être reproduites chaque fois.

b) Le système d'échange CSV2 présenté ci-dessous n'a pas le désavantage du CSV1 parce que chaque note porte un numéro. De la sorte, la même note n'est traduite qu'une seule fois et peut être réutilisée à plusieurs reprises. Le seul inconvénient de cette solution est que les trois organisations doivent se mettre d'accord sur la numérotation à utiliser:

Pays Indicateur Année Valeur Note Numéro d'identification «Flag»

Note (texte) Numéro d'identification de la note

FR EN DE RU

c) La CSV3, qui est décrite ci-dessous, a été choisie par l'IWG pour l'échange de données:

Pays Indicateur Année Valeur «Flag»

Note (texte) Pays Indicateur Année

FR EN DE RU

Cette troisième solution, qui n'a pas les inconvénients des deux précédentes, donne encore plus de liberté, car elle permet, par exemple, d'affecter une note à un indicateur donné ou à un indicateur dans un pays donné (CEMT/CS/STAT(2002)1 5).

10. *Aspects environnementaux du transport.* Ainsi que cela avait été décidé à la dernière session du WP.6, Eurostat aurait dû présenter à l'IWG un questionnaire pilote sur cette question mais, à cause d'une pénurie de personnel au Département environnement d'Eurostat, cette question sera examinée plus tard.

11. *État d'avancement des travaux d'Eurostat sur le Web*

a) Eurostat a informé l'IWG que le Questionnaire commun apparaîtrait bientôt sur son site Web. Eurostat a confirmé qu'il était prématuré de montrer la moindre proposition, mais a confirmé que ses travaux étaient en cours dans le respect de la configuration actuelle du Questionnaire et conformément au principe de la mise au point en commun, de telle sorte que la CEMT comme la CEE-ONU seront capables d'adapter et d'utiliser le nouveau système.

b) Le premier essai devrait pouvoir avoir lieu au printemps 2002. La CEE-ONU a proposé que l'on n'utilise pas le système ORACLE, afin de privilégier une gestion interne plutôt que par Eurostat. Eurostat va examiner cette question et voir s'il est possible de mettre à jour deux bases de données différentes (par exemple ORACLE et le serveur SQL), afin de permettre une gestion interne, de sorte que même en cas de défaillance d'Eurostat, les deux autres organisations pourraient continuer à utiliser le système.

## **II. Glossaire des statistiques des transports**

1. *État d'avancement de la troisième édition*

a) Transports ferroviaires: Il a été proposé qu'en février de cette année l'IWG rencontre des experts afin d'examiner les amendements à apporter au chapitre concernant le transport ferroviaire. Voir le point I.b) pour les détails de cette réunion.

b) Transports routiers: Eurostat va faire une proposition pour modifier certaines définitions telles que celles du voyageur/kilomètre.

- c) Voies de navigation intérieure: Eurostat va faire une proposition afin d'adapter le glossaire à la nouvelle classification.
- d) Gazoducs: Voir décision concernant le point I.4.
- e) Transports maritimes et aériens: Eurostat souhaiterait que la CEMT et la CEE-ONU réagissent à ces propositions, ce qu'elles devraient faire à la prochaine réunion de l'IWG.

## 2. *Évolution future du glossaire*

L'IWG a décidé d'établir une version révisée de la deuxième édition du glossaire, uniquement disponible sur l'Internet. Cette version révisée devrait contenir les quatre nouvelles définitions adoptées concernant l'environnement dans le chapitre sur les routes, les définitions concernant les accidents de la route et un index des termes utilisés dans le glossaire. Sa présentation devrait être modifiée afin d'améliorer la numérotation et la clarté des rubriques. Elle comprendrait en outre une page de couverture dressant la liste des modifications qui y sont contenues ainsi que celles prévues dans la troisième édition.

La troisième édition sera publiée ultérieurement, sous forme électronique mais aussi sur papier, avec une nouvelle page de couverture. Elle devrait comprendre au moins un nouveau chapitre sur le transport ferroviaire ainsi que des chapitres sur les transports maritimes et les transports aériens.

### **III. Statistiques des accidents de la route**

La prochaine version du glossaire comprendra un chapitre consacré aux accidents de la route. Ensuite, il conviendra d'établir un questionnaire commun relatif à cette question. Avant la prochaine réunion, la CEE-ONU rédigera et diffusera un projet de questionnaire regroupant les desiderata des trois organisations. Ce document sera le point de départ à la version finale d'un questionnaire commun sur les accidents de la route (CEMT/CS/STAT(2002)1 6).

### **IV. Évolution de l'IWG**

Il a été décidé que, dans le souci d'enrichir ses débats, l'IWG devrait convier à chacune de ses réunions deux ou trois experts, délégués nationaux, organisations internationales ou associations qui n'y participent pas d'habitude. Ces experts seraient choisis au cas par cas, en fonction des points inscrits à l'ordre du jour.

L'IWG va examiner la question de savoir comment tenir les États membres informés de ses activités en cours.

### **V. Coopération entre l'UIC et l'IWG**

Tous les participants sont convenus qu'il est dans l'intérêt de tous d'établir une coopération solide et fructueuse entre l'IWG et l'UIC même si, pour des raisons politiques, cette coopération ne saurait être scellée par un accord écrit. Les deux parties sont convenues que les conclusions de la dernière session du WP.6 étaient suffisamment prometteuses pour envisager entre elles une coopération fructueuse.

## VI. Questions diverses

1. *Marchandises dangereuses*: Eurostat va examiner la question de savoir comment la classification des marchandises dangereuses de l'ADR peut être rattachée à la NST 2000.

\* \* \*

### **Rapport de la réunion de l'IWG des 6 et 7 février 2002 (Luxembourg) sur la révision du chapitre du glossaire des statistiques des transports concernant les chemins de fer**

Participants: Mario Barreto (MB)  
Gilles Gardiol (GG)  
John Allen (JA)  
Hans Strelow (HS)  
Simo Pasi (SP)  
Susanna Garavana Aktipis (SG)

#### Premier jour

- L'ordre du jour provisoire a été adopté.
- L'IWG a été informé par JA de l'état d'avancement de la proposition de règlement émanant du Parlement européen et du Conseil sur les statistiques des transports ferroviaires.
- L'IWG a examiné en détail chacune des définitions du chapitre consacré aux chemins de fer en indiquant celles qui devaient être mises à jour, celles qu'il convenait de supprimer, voire celles qu'il faudrait ajouter. Le Groupe s'est efforcé de tenir compte des changements intervenus dans les entreprises ferroviaires et aussi de transport ferroviaire à grande vitesse. Tous les participants ont fait des propositions.

#### Deuxième jour

- L'IWG a poursuivi l'examen des définitions.

Le Groupe a décidé ce qui suit:

- Après complément d'étude, HS et SG vont élaborer un premier projet de chapitre concernant les transports ferroviaires qui contiendra toutes les modifications nécessaires et qui sera distribué à tous les participants pour observations.
- HS et SG se chargeront de regrouper toutes les observations afin de pouvoir soumettre à la prochaine session de l'IWG un chapitre révisé aux fins d'examen.

\* \* \*

## **Rapport de la réunion de l'IWG des 19 et 20 juin 2002 (Genève)**

Participants: Mario Barreto (MB)  
Martine Campoy (MC)  
Hans Strelow (HS)  
Miroslav Jovanovic (MJ)  
Gilles Gardiol (GG) (19 juin 2002 seulement)

### Premier jour (19 juin 2002)

#### **I. Chapitre du glossaire concernant le transport ferroviaire**

L'IWG a examiné en détail chacune des mises à jour incorporées dans le glossaire. MG, GG et MJ vont dès que possible envoyer leurs contributions à HS pour qu'il puisse mettre ensemble tous les commentaires. Le Groupe de travail a décidé ce qui suit:

1. HS va s'efforcer de mettre le glossaire en forme finale et de le transmettre aux autres membres du Groupe d'ici la première semaine de juillet 2002, de façon qu'il puisse être envoyé aux pays à la mi-juillet pour observations. De la sorte, le projet final devrait pouvoir être joint au Questionnaire commun en septembre.
2. MB se chargera de la traduction en français de cette partie du glossaire.
3. MJ se chargera pour sa part de la traduction en russe de cette partie du glossaire en vue de la réunion de novembre 2002 du WP.6.
4. Eurostat rédigera une note jointe aux instructions pour expliquer que dans l'échange de marchandises, la distinction se fait entre le chargement et le déchargement et non pas entre le lieu d'origine et le lieu de destination.

### Deuxième jour (20 juin 2002)

#### **II. Questionnaire commun (QC)**

HS a remis un disque compact contenant le logiciel de navigation pour la base de données Eurostat à MB et à MJ/MC.

Questionnaire pilote relatif aux gazoducs: L'IWG a pris note de l'existence d'un questionnaire pilote concernant les gazoducs, élaboré par M. A. Sceia et MJ, ainsi que des graves problèmes qui se posent dans ce domaine. Parmi les problèmes insurmontables figure la distribution décentralisée du gaz dans les pays où il n'existe pas de monopole de distribution de ce combustible. C'est précisément le cas en Allemagne où des centaines de compagnies de distribution locales ou régionales disposent de leurs propres gazoducs. Dans des situations de ce genre, il est quasiment impossible de recueillir des données. HS va s'efforcer de connaître l'opinion de la Commission européenne sur la question.

Installation du questionnaire sur le Web: Ce travail a été entrepris par Eurostat. Un essai sera effectué en septembre 2002, et chaque mode sera essayé par un pays différent. Il a été décidé que les pays participant à l'essai ne seraient pas obligés de participer au même mode à deux reprises (WWW et QC). Dans la réalisation de cette initiative, la CEMT et la CEE-ONU auront les mêmes responsabilités qu'Eurostat afin que le questionnaire installé sur le Web puisse servir de source commune de données.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Chapitre du Questionnaire commun concernant les chemins de fer: MB se charge de la numérotation et devrait avoir terminé avant la mi-août 2002.
2. Chapitre du questionnaire concernant les routes: La CEMT va y ajouter un questionnaire pilote comprenant une modification des unités pour le comptage des voitures particulières (chap. B.II.03) et de la répartition des trolleybus (chap. B.II.04).
3. Chapitre du Questionnaire commun concernant les voies navigables: La CEMT va demander aux Pays-Bas, à l'Allemagne et à la France s'il est possible de communiquer les données selon la nouvelle classification. Si la réponse est positive, la CEMT fera distribuer un questionnaire pilote parallèlement au Questionnaire commun.
4. Chapitre concernant les gazoducs: Aucun changement.
5. HS enverra les instructions de notification de l'IWG, la liste des entreprises ferroviaires et les définitions utilisées dans les transports routiers, en même temps que le Questionnaire commun.
6. HS établira les définitions à inclure dans le glossaire ainsi qu'un questionnaire supplémentaire concernant le transport maritime et le transport intermodal.
7. Envoi du Questionnaire commun: 16 septembre 2002. La date limite pour l'envoi des réponses est fixée au 20 novembre 2002. Des rappels seront envoyés en janvier 2003.
8. Eurostat va envoyer à la CEMT un questionnaire commun que seuls quelques pays choisis au hasard devront remplir.
9. L'IWG va s'assurer que tous les pays ont bien répondu au questionnaire.

### **III. Préparatifs de la prochaine session du WP.6**

MJ a informé l'IWG des préparatifs de la prochaine session du WP.6, pour laquelle un projet d'ordre du jour sera disponible avant la fin juin 2002.

MB et HS ont estimé que chaque point de l'ordre du jour devrait d'abord être présenté, puis discuté et enfin tranché et que les sujets devraient être groupés de façon plus cohérente.

#### **IV. Questions diverses**

Questionnaires relatifs aux accidents. Il en existe trois sortes, relativement analogues. Alors que la CEE-ONU envoie son questionnaire en juin et attend les réponses en septembre, la CEMT envoie le sien en juin et attend les réponses en juillet.

Il a été décidé ce qui suit:

1. MB et HS vont faire parvenir leurs questionnaires à MJ par voie électronique.
2. MJ va comparer les deux questionnaires et essayer d'élaborer un projet de questionnaire commun.

Prochaine réunion. Sauf urgence, la prochaine réunion se tiendra à Genève, le 28 novembre 2002, immédiatement après la cinquante-troisième session du WP.6.

-----